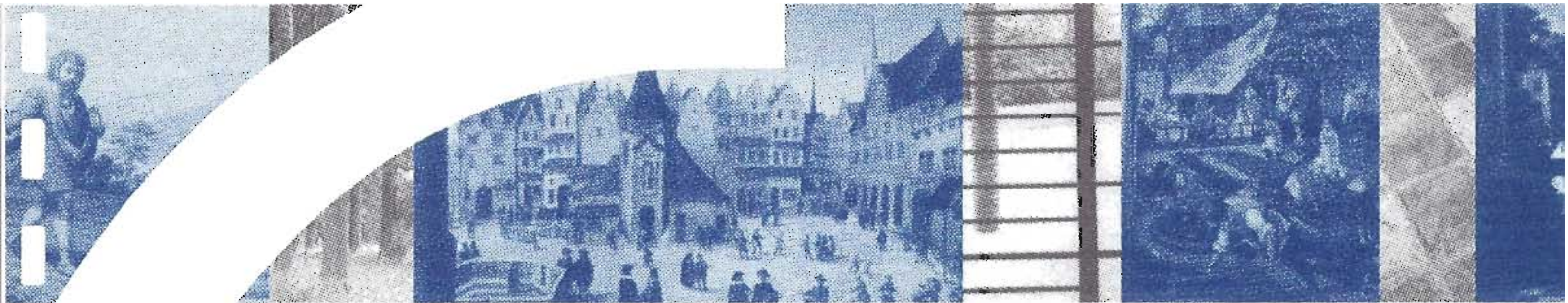
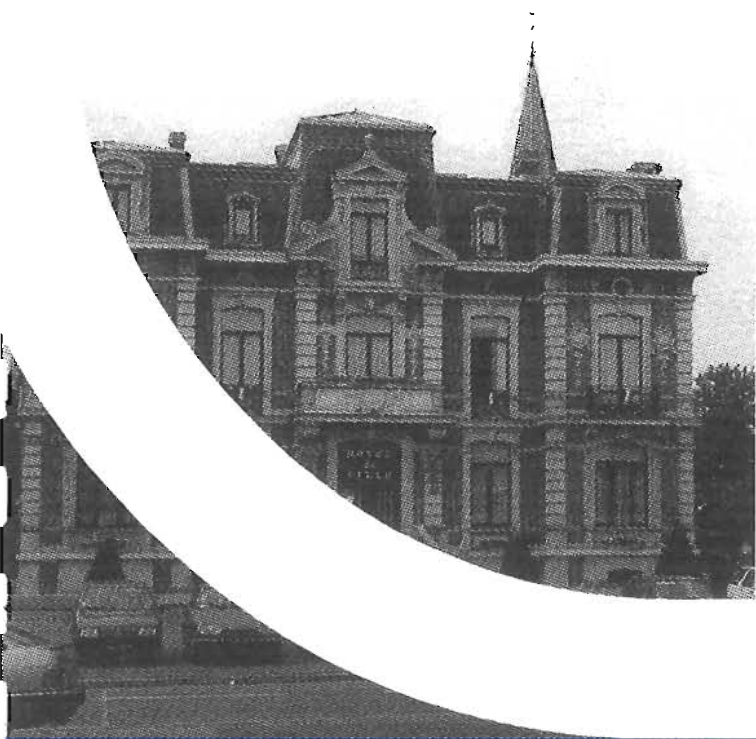


PROGRAMME FACV



COMMUNE DE MARQUETTE-LEZ-LILLE
CANTON DE LILLE-OUEST

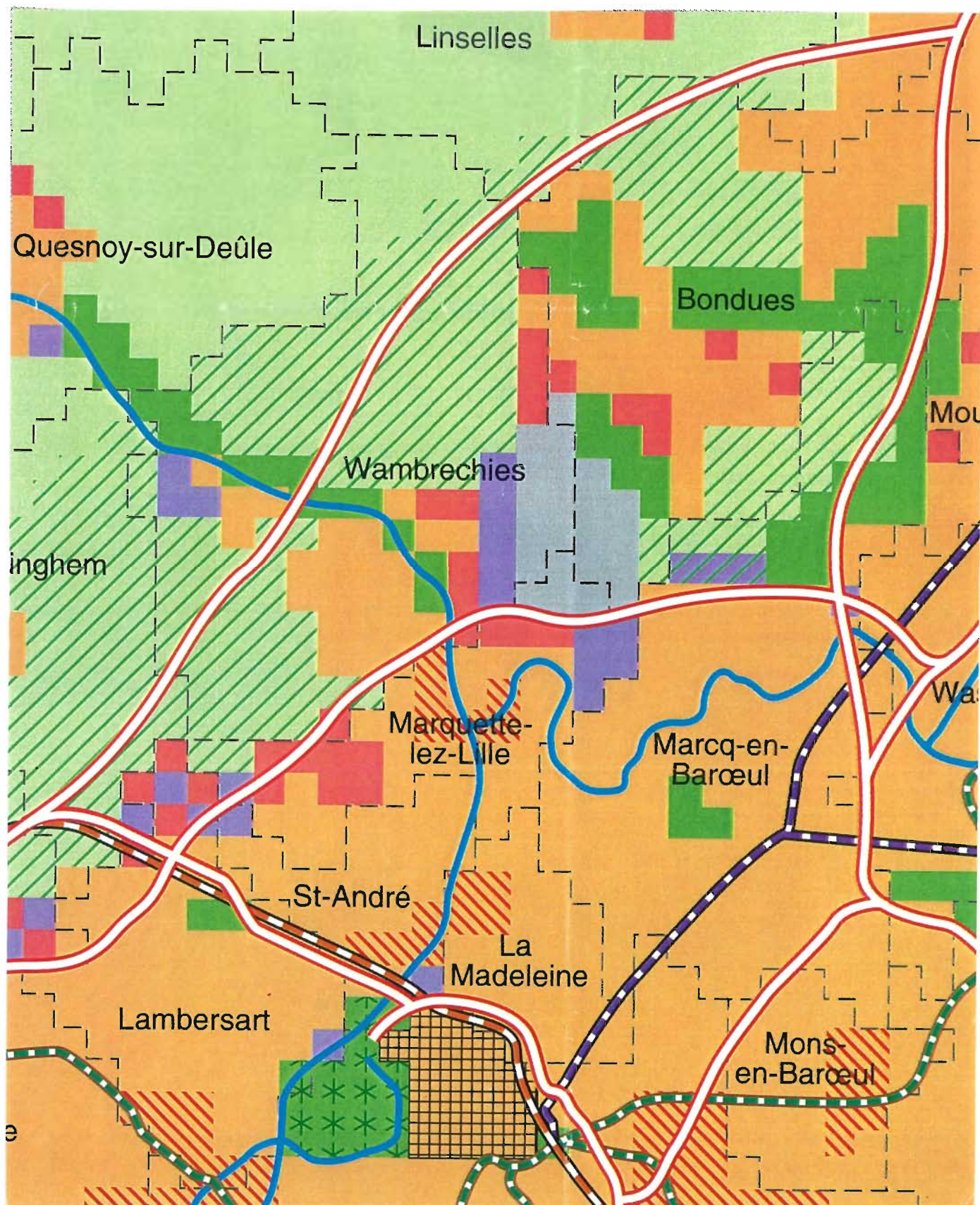


MARQUETTE-LEZ-LILLE

Canton Lille-Ouest

Analyse du contexte	3
Présentation	
Mise en place des actions	
Une identité à valoriser	6
Le centre ville : images et fonctions	8
Voie rapide et entrées Nord	21
Processus d'une démarche qualitative du cadre de vie	22
Annexes	24
Bibliographie	28

Destination des Sols Horizon 2015



Extrait du Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole
En rayures rouges orientées N-O/S-E, les sites de la Ville Renouvelée

Présentation

Le contexte métropolitain

La ville de Marquette-Lez-Lille a décidé de lancer une étude dans le cadre du Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie (F.A.C.V.) à la suite d'un **plan de référence achevé en décembre 1997** par les services de la S.E.M. Ville Renouvelée.

La Ville Renouvelée

"Le Concept de ville renouvelée exprime la volonté de la métropole d'organiser son développement futur dans une perspective de développement durable".

"Le concept s'est imposé au fur et à mesure du développement du débat sur les grandes orientations du futur schéma directeur" de la métropole lilloise. "La stratégie de la ville renouvelée vise à apporter une réponse puissante et décisive pour faire face à la dégradation économique, sociale, culturelle, environnementale et urbaine de certains secteurs de la métropole lilloise (...) A travers la stratégie de la ville renouvelée, il s'agit de tirer parti des potentiels des territoires déqualifiés pour leur redonner de la valeur, au service des habitants et du développement de la métropole".

Le Plan de référence de décembre 97

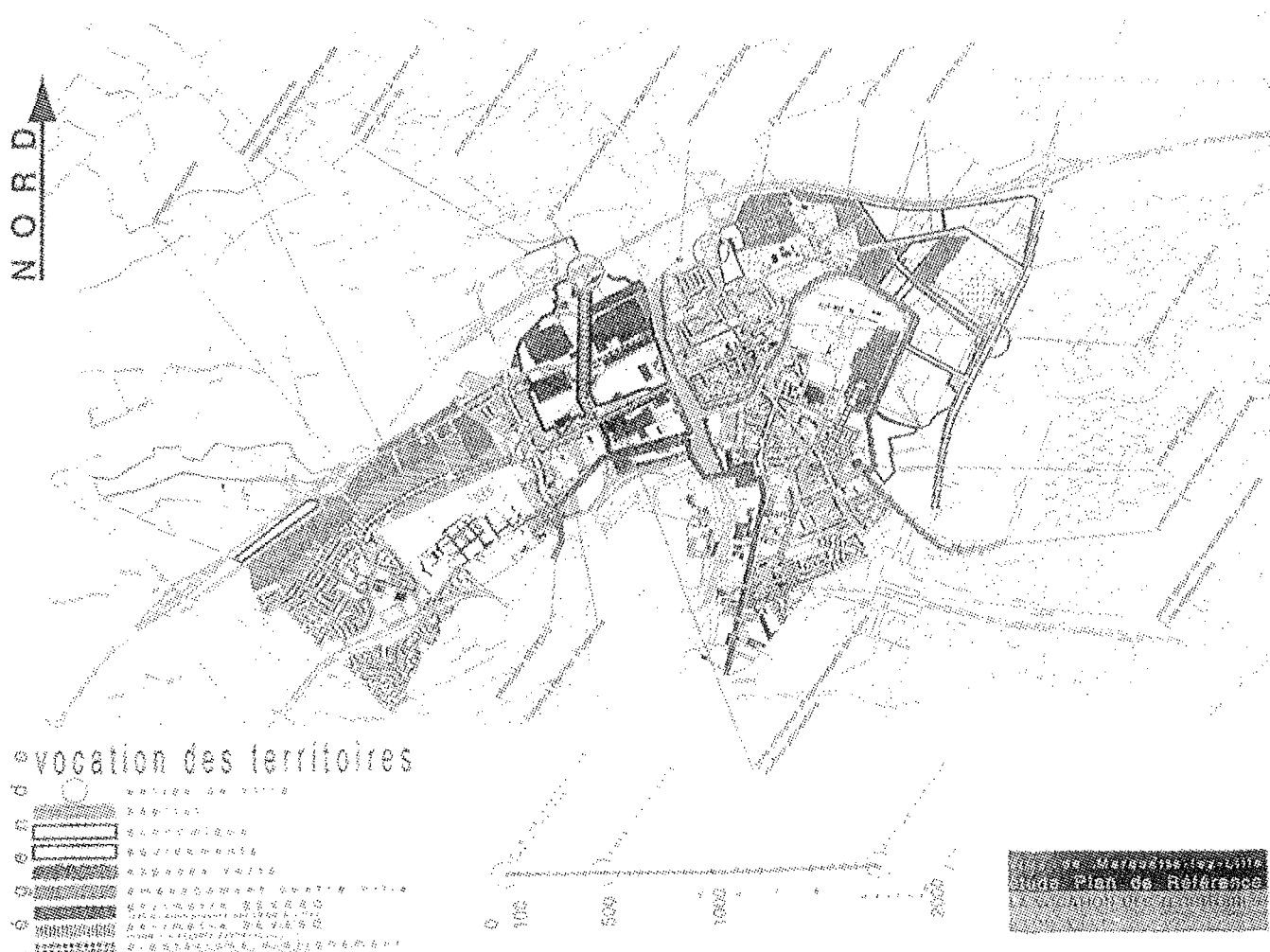
Le plan de référence a défini une stratégie générale dont l'objectif est "de changer l'image de la Commune, en valorisant les secteurs existants et en encadrant les actions nouvelles au bénéfice de l'ensemble du territoire communal".

Cette stratégie peut s'organiser autour de trois thèmes (le centre ville, le développement économique, l'habitat) et être mise en œuvre dans des actions à court, moyen et long termes grâce à la mise en place de divers partenariats.

C'est dans le cadre de l'un de ces partenariats que le F.A.C.V. a été sollicité.

Le bureau d'étude aura donc le souci, pendant toute la durée de l'étude F.A.C.V., de vérifier la pertinence de ses propositions vis-à-vis des autres études en cours sur la commune (cf. Annexe 1).

La vocation des territoires



Plan de référence - S.E.M. Ville Renouvelée - déc. 1997

Le programme F.A.C.V.

L'étude F.A.C.V. est essentiellement concernée par le thème "centre ville".

La stratégie communale vise à valoriser, à partir du centre existant, un centre administratif, bien pourvu en équipements (sociaux, culturels, de loisirs).

Pour résoudre les problèmes liés à la faiblesse de la structure commerciale et pour créer des liaisons entre le centre ancien et les quartiers, la municipalité souhaite réaliser un centre commercial et de services au sud de la rue Pasteur, dans le quartier Bouverne.

Parallèlement à l'étude F.A.C.V., une étude sera lancée sur ce quartier pour assurer la mise en place de l'ensemble de la stratégie communale.

Dans les limites impliquées par le thème précédemment défini, l'étude F.A.C.V. visera les objectifs suivants:

- définir une politique communale d'aménagement et de valorisation du centre qui permette à la municipalité d'apporter son point de vue dans la révision du Plan d'Occupation des Sols, actuellement en cours dans la métropole lilloise,
- suggérer des propositions (même partielles) qui pourraient être intégrées au Plan de Déplacements Urbains, en cours d'étude,
- proposer une politique de valorisation de l'identité urbaine,
- présenter des scénarios et des esquisses d'aménagement pouvant donner lieu à des projets à court, moyen et long termes.

Dans un premier temps, l'étude s'attachera à révéler les caractères identitaires du territoire communal sur lesquels il est possible de fonder une image valorisante de Marquette.

En fonction de cette analyse le bureau d'étude posera les principes pour l'élaboration d'un Schéma Directeur Lumière et proposera une palette végétale et un vocabulaire pour le mobilier urbain et les matériaux de sol des espaces publics de manière à assurer une cohérence dans les aménagements urbains de la ville.

Enfin, l'étude fera des propositions d'aménagement sur :

- le centre ville,
- les abords de la voie rapide et l'entrée nord vers le centre urbain.

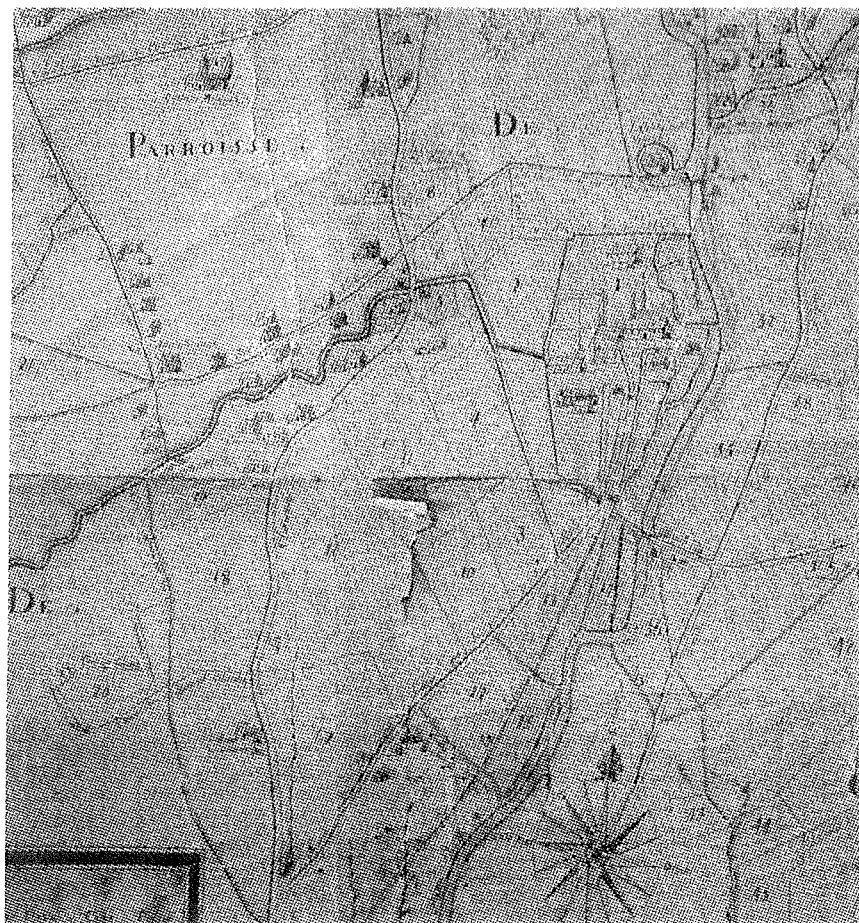
Une identité à valoriser

Un passé industriel

L'image de Marquette est largement liée à son passé industriel (une industrie lourde et polluante qui pose encore aujourd'hui de multiples problèmes - site SEVESO de Rhône Poulenc) : "L'industrie est omniprésente dans les quartiers riverains de la Deûle. Depuis le 19-ième siècle, elle marque le paysage, conditionne l'organisation urbaine, monopolise l'utilisation de la voie d'eau, limite l'émergence d'autres activités humaines. De façon moins visible mais avec tout autant d'insistance, elle imprime sa marque dans le sol, l'air et l'eau."

L'industrie et l'urbanisation très dense ont laissé peu de place aux espaces verts dont les plus marquants sont eux aussi hérités de l'industrie : le parc de l'hôtel de ville n'est autre que l'ancien hôtel particulier de Monsieur Depretz, grand industriel de la région.

Les rivières de la basse Deûle et de la Marque ne sont plus reconnaissables dans les actuels canaux de la Deûle et de Roubaix.



Plan 1688 - source : Archives départementales du Nord - Réf. PL Lille 34

Une dynamique de reconquête

L'architecture la plus prestigieuse (Grands moulins de Paris) est en friche.

Aujourd'hui, une dynamique est lancée pour reconquérir ces territoires, des études sont menées pour résoudre les problèmes posés par les industries qu'elles soient en activité ou à l'abandon.

Des efforts sont réalisés pour améliorer la qualité des eaux des canaux et des projets de valorisation des berges de la Deûle comme de la Marque sont mis en œuvre. Enfin, des opérations de reconquête urbaine sont menées (Ville renouvelée).

Sur la base de cette dynamique, et sans renier son passé, Marquette peut développer une nouvelle image plus valorisante.

Pour ce faire, le bureau d'étude analysera le territoire urbain dans son présent et son histoire, il fera valoir les éléments sur lesquels fonder une identité susceptible de promouvoir une nouvelle image.

Il en tirera les éléments nécessaires pour la réalisation des projets à venir.

Cette démarche lui permettra de :

- poser les principes d'un Schéma Directeur Lumière,
- proposer une palette végétale et un vocabulaire pour le mobilier urbain et les matériaux de sols des espaces publics, permettant à la municipalité d'harmoniser l'ensemble des travaux d'aménagement sur la ville.

Cependant, les contraintes de franchissement générées par les canaux n'expliquent pas à elles seules le manque de liaison entre les quartiers (cf. Plan de référence S.E.M. 4.3.2. p.22).

En revanche, la réalisation de la voie rapide au nord de Marquette a offert à la commune une excellente ouverture vis-à-vis de l'espace métropolitain.

"Cette desserte nouvelle concerne à la fois le nord de la commune, avec la rocade nord-ouest et le sud avec le projet de rocade intercommunale nord (V.I.N.O.).

La mise en service de la Rocade nord-ouest a profondément modifié le positionnement de la Commune dans la Métropole. Les voies pré-existantes à la rocade permettaient des communications sur les axes nord-sud (Lille-Quesnoy-sur-Deûle ; Lille-Halluin).

Aujourd'hui, la rocade positionne la commune de façon directe avec le versant nord-est et surtout avec le réseau autoroutier, à la fois avec l'A1 et l'A22.

La ville de Marquette est particulièrement bien desservie par cette infrastructure : quatre entrées nouvelles d'ores et déjà réalisées et une cinquième programmée."

Le Plan de Référence de la S.E.M. propose des stratégies pour améliorer les liaisons entre les quartiers à l'occasion de la mise en œuvre de projets sur les quartiers périphériques. (cf. Plan de référence - S.E.M. - 4.3.2. p. 22).

Les liaisons entre les quartiers et entre Marquette et la métropole ne doivent cependant pas être étudiées uniquement du point de vue automobile.

L'ensemble des modes de déplacements doit être appréhendé.

Outre son intérêt, cette réflexion doit permettre un apport fructueux, même s'il est partiel, au Plan de Déplacements Urbains, rendu obligatoire pour les grandes métropoles avec la loi sur l'air du 30 décembre 1996.

Pour ne pas empiéter sur les études complémentaires qui seront lancées sur les autres quartiers, l'étude F.A.C.V. se concentrera essentiellement sur :

- **l'amélioration des liaisons avec le quartier du Touquet qui offre de fortes potentialités pour conforter l'attractivité de Marquette (collège, piscine...) et qui peut susciter des réflexions pertinentes pour la mise en place du Plan de Déplacements Urbains en favorisant des liaisons cyclables et piétonnes dans un quartier en de venir et aux potentialités paysagères intéressantes (ruralité, jardins familiaux...),**
- **l'amélioration des liaisons du centre avec la voie rapide nord (cf. chapitre "Voie rapide et entrée nord vers le centre").**

Mise en place des

Une architecture de qualité

L'analyse de la S.E.M. Ville Renouvelée insiste sur le "déficit d'image" du centre ville et son "retard par rapport aux communes voisines" (Saint-André, Wambrechies, La Madeleine) qui ont engagé des actions visibles.

L'architecture du centre ville est relativement homogène, datant pour l'essentiel de la fin du XIXème ou du début du XXème siècle, construite en brique, tradition qui se poursuit encore aujourd'hui dans les bâtiments les plus récents comme le foyer de personnes âgées :



Poste - rue des Martyrs de la Résistance



Maison - place du Général de Gaulle

Une action spécifique pour la connaissance et la reconnaissance du patrimoine a été prévue dans le carnet de bord opérationnel proposé par la S.E.M.

Cette action devrait être menée avec la Direction des Antiquités et les Archives du Monde du Travail, mais elle n'est pas jugée prioritaire aujourd'hui.

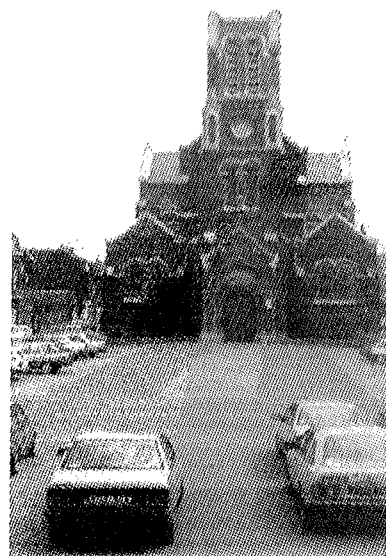
Elle consisterait à :

- * collecter les données historiques sur la ville :
 - histoire "prestigieuse" : existence de 5 châteaux, d'une abbaye, (campagnes de fouilles archéologiques)
 - et histoire industrielle : Grands Moulins de Paris, Massey Fergusson, Malterie (mémoire).
- * communiquer sur l'histoire de la ville (cf. exposition photographies de novembre 1997)
- * préserver des bâtiments marquants (maison de l'éclusier).

(Le projet de l'Amitram est à ce titre très intéressant et pourrait être croisé avec une vision historique).



Maison de l'éclusier sur la Marque



Eglise Saint-Amand

Malgré la qualité indéniable du patrimoine architectural, celui-ci souffre parfois d'une absence de valorisation, soit par manque d'entretien. (En fin d'année, sont prévus le nettoyage des façades et la restauration des vitraux de l'église mais de nombreuses maisons individuelles mériteraient aussi un ravalement), soit en raison de transformations qui dégradent la qualité architecturale originelle des bâtiments (enduits, modifications de baies...).

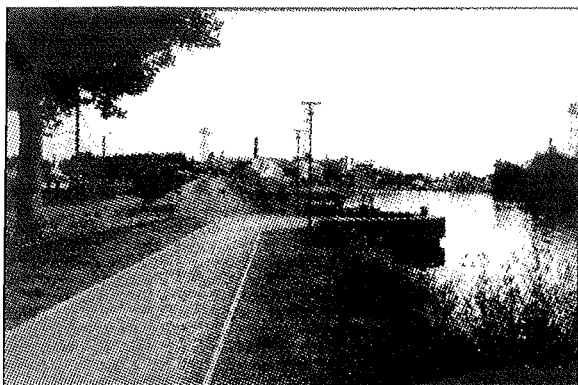
Afin d'encourager la population à valoriser son patrimoine, la municipalité a voté en début d'année un projet d'aide à la réfection des façades.

De manière à orienter les particuliers pour qu'ils réalisent leurs travaux dans les règles de l'art et le respect du patrimoine, le bureau d'étude réalisera un document de sensibilisation et de promotion de la politique municipale à destination de la population.

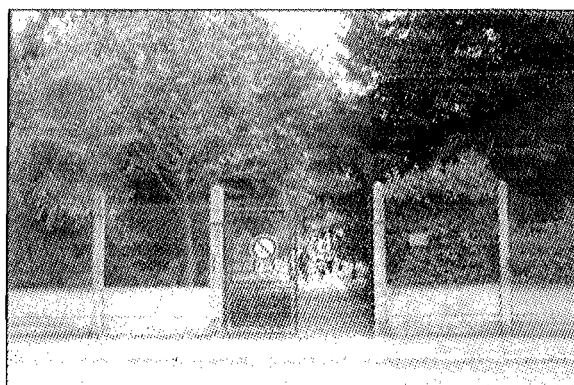
Des espaces publics à valoriser

Les espaces publics centraux de Marquette ont reçu des aménagements de caractère essentiellement routier (matériau de sol, signalétique, éclairage public...). Parfois aussi, certains panneaux publicitaires viennent "polluer" le paysage urbain. Seuls certains espaces récemment aménagés en bordure du canal de la Deûle échappent à cette fatalité.

Par ailleurs, l'image de la ville ne bénéficie pas de la présence de certains équipements qui pourraient être très valorisants (le parc de la mairie, l'aire de sports qui lui est contiguë) en raison des clôtures particulièrement disgracieuses qui les ferment.



Aménagements récents en bordure de la Deûle

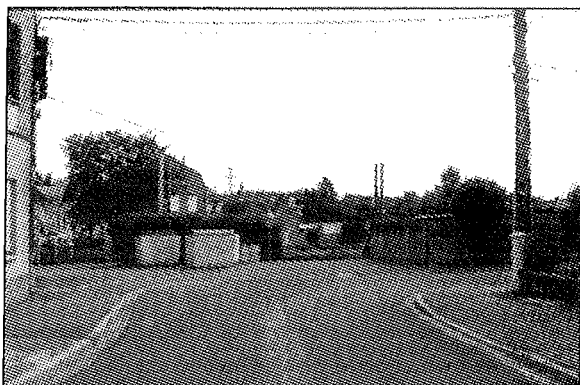


Clôture en ciment autour du parc de la Mairie

Marquette ne tire pas non plus suffisamment profit de la situation exceptionnelle du centre à la confluence du canal de Roubaix et du canal de la Deûle.

Un bref regard jeté depuis la place du Général de Gaulle vers chacune des rues qui y débouche est particulièrement révélateur :

- les rues orientées vers le canal de Roubaix ne laissent en rien pressentir la présence du canal.



vue sur le canal de Roubaix au débouché de la rue Goëman



Vue depuis la place vers la rue Carnot

- Au nord-est, la vue bloque sur des panneaux signalétiques qui offrent une perspective particulièrement médiocre sur le foyer de personnes âgées.
- La rue des Martyrs de la Résistance laisse deviner le canal de la Deûle au Sud-Ouest en raison de la vue offerte sur le pont Mabille



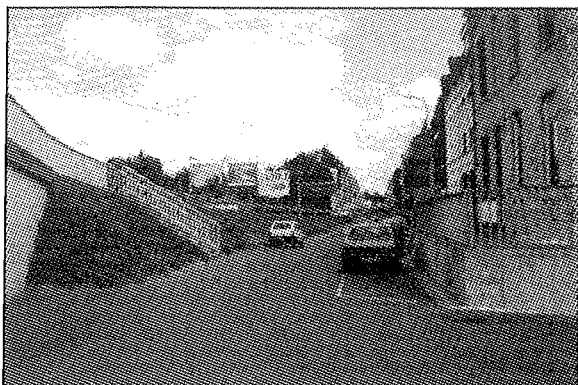
Perspective vers le canal de la Deûle depuis la place du Général de Gaulle



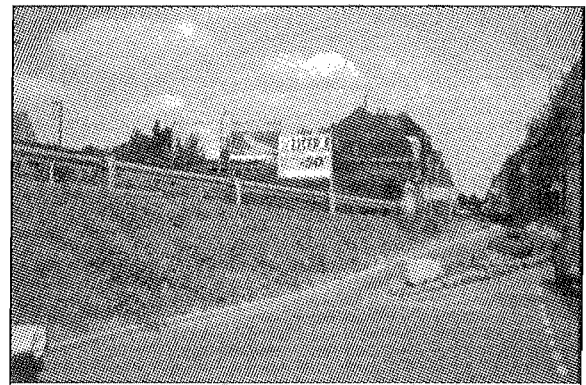
Vue sur le foyer de personnes âgées depuis la rue des Martyrs de la Résistance

Si les abords du canal de la Deûle ont été récemment aménagés au profit des promeneurs et si les abords du canal de Roubaix devraient bénéficier prochainement des mêmes attentions, il n'en demeure pas moins que les liaisons villecanal, pour la Deûle comme pour la Marque, restent très médiocres.

En témoignent certains aménagements ponctuels comme le délaissé routier à l'angle du quai de la Deûle et de la rue des Martyrs de la Résistance où pourtant la présence d'un bar aurait pu suggérer des aménagements plus conviviaux.



Angle de la rue du quai de la Deûle et la rue des Martyrs de la Résistance



Angle de la rue du quai de la Deûle et la rue des Martyrs de la Résistance

En témoignent aussi les nombreuses batteries de garages orientées vers les canaux.

En témoignent enfin la butte réalisée entre le canal de la Deûle et la rue de la Deûle ainsi que le surdimensionnement de la voie automobile.

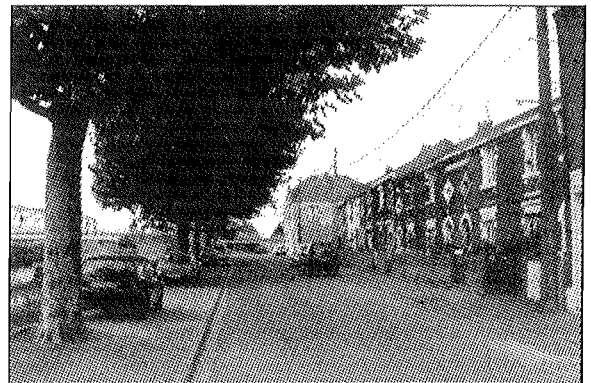


Batterie de garage rue de la Deûle



Butte végétale entre le canal et la rue de la Deûle

La rue du quai de la Deûle, avec sa belle rangée de platanes et son bel alignement de maisons (une amélioration de l'éclairage public et des petites clôtures en ciment contribuerait encore à valoriser cette voie), est plus conforme aux relations que pourraient entretenir la ville avec ses canaux.



La rue du Quai de la Deûle

Afin d'améliorer la liaison entre le centre et le canal de la Deûle, la S.E.M. propose la création d'un itinéraire piétons parallèle à la rue des Martyrs de la Résistance et débouchant rue de Wambrechies après avoir traversé le parc de la mairie en son cœur, l'actuel terrain de sports et des propriétés privées (cf. Annexe 2).

Il est vrai que le quartier situé derrière le parc est particulièrement enfermé et qu'une ouverture vers la Deûle serait souhaitable, en particulier si l'on prend en compte la présence du groupe scolaire.

Mais, d'une part, la pertinence du tracé proposé reste à démontrer et d'autre part, côté Deûle, la butte végétale resterait encore à franchir avant de rejoindre le cheminement du canal.

Le bureau d'études réalisera un diagnostic complet sur les espaces publics centraux. A partir de croquis et de scénarios multiples, il élaborera un schéma de principes sur les grandes orientations et il regroupera sur un plan d'ensemble toutes les interventions ponctuelles qui pourront être menées au coup par coup en fonction des opportunités de travaux.

L'amélioration de la place du Général de Gaulle constituant une priorité pour la municipalité, le bureau d'études réalisera une étude d'esquisse chiffrée sur l'aménagement de la place et ses abords à un niveau de définition correspondant à des documents graphiques établis au 1/500 avec certains détails au 1/200.

Mise en place des

Un centre ville "dissimulé"

L'étude de la S.E.M. relève que le centre ville de Marquette est "inconnu car *dissimulé*".

Pourtant le centre est "situé sur un axe important Lille/Quesnoy-sur-Deûle/Ypres, dont l'impact est accentué par une liaison directe avec la voie rapide".

Néanmoins, "pour les usagers de cette voie, l'élément remarquable est plus le franchissement de la Marque canalisée que le centre ville".

"Afin de révéler le centre depuis la rue de Wambrechies (C.D.108)" la S.E.M. propose de rechercher des percées visuelles. "La perspective sur l'église depuis la rue Lalau peut être mise en valeur (démolition partielle des îlots en bord de la Marque canalisée?)". (Cf. Annexe 2).

La Municipalité a d'ores et déjà entrepris la préemption des propriétés derrière l'église pour ouvrir le centre vers la Marque.

Il importe néanmoins de rester très prudent dans cette démarche car ouvrir le centre ne signifie pas nécessairement détruire les éléments constitutifs de ce centre. L'habitat ancien est l'un des éléments sur lesquels repose l'identité du centre.

L'étude F.A.C.V. s'efforcera de définir les moyens à mettre en œuvre pour rendre le centre plus perceptible depuis l'extérieur et pour rendre les canaux plus perceptibles depuis le centre.

La structure commerciale

La structure commerciale du centre telle qu'elle ressort de l'étude de la S.E.M. :

Atouts :

- quelques commerces traditionnels encore vivaces,
- marchés,
- un poids de population en centre ville suffisant pour justifier une petite-moyenne surface ?

Faiblesse :

- image vieillissante du commerce,
- très forte attractivité des centres commerçants périphériques.

En fonction de ce diagnostic, le Plan de Référence propose de :

- fixer une surface commerciale sur l'axe de liaison inter-quartiers (éventuellement au carrefour rue Pasteur - avenue Industrielle),
- dynamiser le commerce "traditionnel" en centre ville en facilitant l'accès et en développant une capacité de stationnement".

La municipalité déplore en outre l'absence de centre médical à Marquette.

Compte tenu de l'exiguïté du centre ancien, la municipalité envisage la réalisation d'un centre commercial et de services dans le quartier Bouverne. Ce projet fait l'objet d'une autre étude.

Le bureau d'études veillera donc dans les scénarios d'aménagement qu'il sera amené à proposer à prendre en compte les complémentarités entre les deux espaces de centralité, il vérifiera par ailleurs que les offres en stationnement dans le centre sont compatibles avec les besoins du commerce "traditionnel" et que leur accessibilité est bonne.

L'étude d'esquisse de la place du Général de Gaulle prendra en compte la tenue d'un marché hebdomadaire sur la place.

Les équipements publics centraux



- | | |
|---------------------------|------------------------------------|
| 1 mairie | 8 terrain de sports |
| 2 église St Amand | 9 parc |
| 3 centre social | 10 école Paul Bert |
| 4 police | 11 Auditorium |
| 5 école de musique | 12 centre culturel |
| 6 poste | 13 foyer de personnes âgées |
| 7 salle de sports | 14 Etoile ciné |

Un recensement complet des équipements de la commune est en cours de réalisation

La structure des équipements

"La structure des équipements est satisfaisante avec une certaine concentration en centre ville qui présente :

- l'hôtel de ville, restructuré et agrandi récemment qui offre un vis-à-vis spatial intéressant avec l'église Saint Amand,
- un parc,
- des écoles (école Saint Louis, groupes scolaires Jules Ferry et Paul Bert),
- une école de musique agréée d'Etat,
- un centre culturel,
- un centre social (H. Delmotte),
- un centre sportif et un stade,
- un foyer de personnes âgées (résidence Nouvelle Etape),
- une salle municipale".

"Le transfert de l'école de musique, la localisation des services techniques, la création d'une maison de quartier, le réaménagement de la salle municipale, la construction d'un espace culturel...", la création d'un centre administratif (poste, police, perception), sont à envisager.

L'école primaire pourrait être regroupée avec l'école maternelle récemment construite. Les bâtiments de l'école primaire serviraient alors de centre associatif et le groupe scolaire pourrait alors tirer le meilleur profit de sa proximité avec le parc.

"Sur le long terme, le terrain de football du centre ville peut être délocalisé (dans le quartier du Touquet) dans le but d'épaissir le parc existant et d'aménager des cheminements jusqu'au canal à grand gabarit, canal de la Deûle. Une partie du foncier peut être valorisée" (opération de construction de logements...). (Cf. Annexe 2).

A ces équipements très centraux s'ajoutent à proximité le collège Albert Debeyre en cours de rénovation et la piscine Tournesol, tous deux situés rue du Touquet et qui confortent l'attractivité potentielle du centre même s'ils ne sont pas situés au cœur même du centre ancien.

On peut donc conclure que :

- le "centre ville a été l'objet d'une stratégie de *concentration* : on y retrouve en effet une grande partie des équipements communaux".
- Aujourd'hui, l'ensemble des équipements centraux doit être repensé (programmation, localisation, budget, échéancier...),
- les effets de la stratégie de concentration ayant été "limités par une utilisation rendue difficile par la complexité de l'accès et la faible capacité de stationnement", il importe de trouver des solutions à ces deux problèmes.

Mise en place des

En tenant compte des problèmes d'accessibilité et de stationnement, le bureau d'études réalisera un diagnostic de l'état existant des équipements, il évaluera les besoins, proposera une stratégie de restructuration, de requalification et de développement des équipements, étudiera la faisabilité des opérations, leur hiérarchisation et élaborera des propositions de programmation assorties de scénarios d'aménagement du centre ville.

Voie rapide et entrées Nord

La voie rapide au nord de la commune est l'un des axes importants qui doit permettre de véhiculer une image positive de Marquette. En effet, "toute l'étendue de la commune qui s'étale sur un axe Est-Ouest est concernée par cette voirie et outre le trafic de transit, cette voie assure de bonnes liaisons avec la commune grâce à 5 entrées dont 4 sont déjà réalisées.

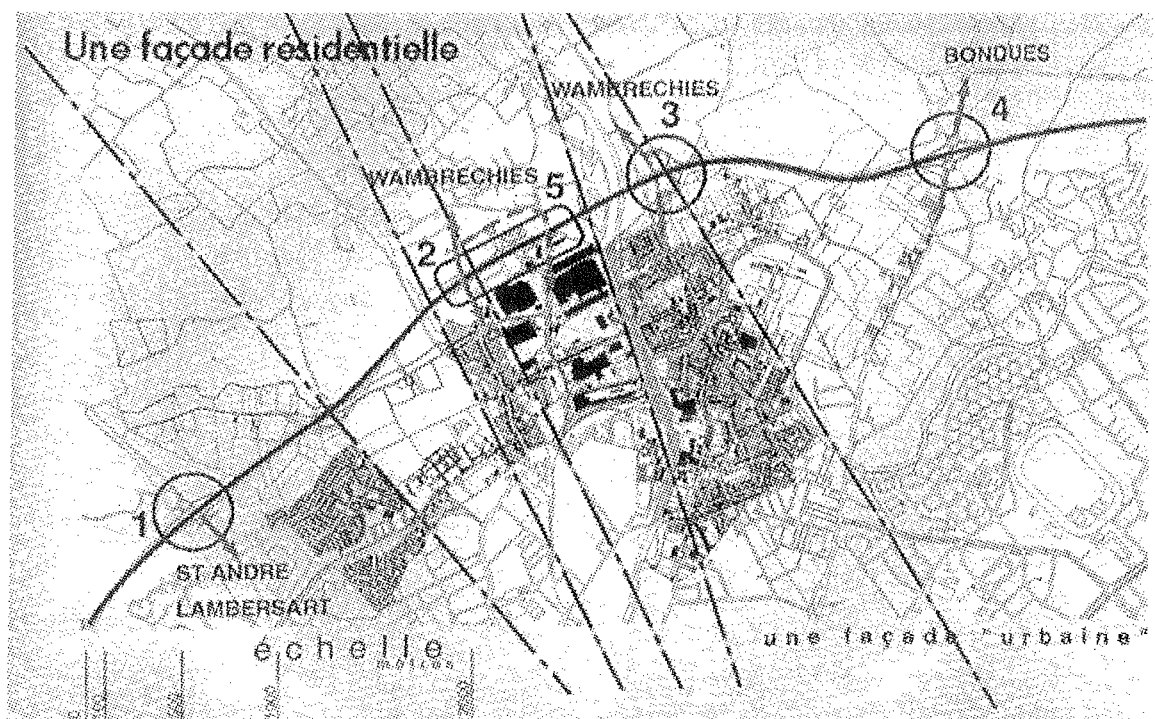
Mais, "aujourd'hui ne sont visibles de la voie rapide que quelques lotissements d'habitations éloignés et surtout les toits d'une vaste zone industrielle et, au bord du canal, de grandes friches qui véhiculent une image de déclin".

Sur une grande partie de son linéaire, la voirie est bordée de zones qui sont appelées à évoluer très sensiblement, car inscrites au S.D.A.U. en zones d'extensions urbaines multifonctionnelles ou à dominante économique. Déjà la zone d'activité de l'avenue industrielle est en mutation et des projets sont présents en bordure de voie rapide.

Après diagnostic de l'état actuel et en tenant compte des mutations potentielles des abords de la voie (cf. études sur les quartiers Bouverne et Haut Touquet), entre les entrées 1 et 4 (devenir de la zone industrielle), le bureau d'étude proposera les grandes lignes d'une politique d'aménagement des abords de la voie.

Il concentrera ensuite son intervention sur l'entrée 3, en proposant un cahier de recommandations architecturales et paysagères sur les terrains limitrophes à la voirie (N 252) et à la départementale (D 108) qui traverse le centre de Marquette.

Il élaborera une étude d'esquisse sur la D 108 depuis son croisement avec la N 352 jusqu'au passage du pont du canal de Roubaix.



Plan S.E.M. - La voie rapide : une délimitation nouvelle - 5 nouvelles entrées

Processus d'une démarche qualitative du cadre de vie

Processus d'une démarche qualitative du cadre de vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes.

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives.

1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- LILLE METROPOLE Communauté Urbaine - D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N.
- D.R.A.C, E.D.F., D.V.I.,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- ...

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur sa commune.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale : fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Ces éléments permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre, sur la base d'une analyse approfondie, de proposer aux élus locaux une véritable politique locale du cadre de vie, et d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec eux, certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Commune, un ensemble de schémas d'organisation et de croquis.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

3 - Réalisation d'un plan d'aménagement d'ensemble sur le centre ancien et définition d'un programme pluriannuel de travaux.

Une fois les éléments de la politique locale validés par la Commune, le plan d'aménagement d'ensemble peut être élaboré. Après estimation des enveloppes financières nécessaires à chacun des projets, la Commune et le maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

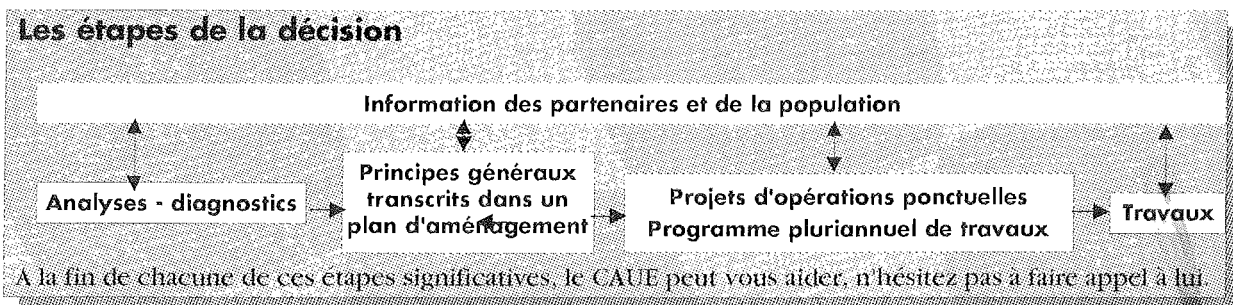
Remarques :

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexion en envisageant des alternatives (schémas, croquis, scénarios...) avant d'aboutir à un plan d'aménagement d'ensemble, synthèse de l'ensemble des réflexions et fil conducteur des opérations futures.

Les éléments de l'étude pourront être mis à disposition des divers acteurs de l'aménagement. En particulier, les prescriptions architecturales et urbanistiques établies par le maître d'œuvre de l'étude pourront être communiquées, aux instructeurs de permis de construire, aux chargés de mission P.O.S., à l'architecte conseil du C.A.U.E. dans l'arrondissement de Lille. Celui-ci conseillera ainsi avec plus de précisions les particuliers qui feront appel à lui dans le cadre de ses permanences tenues chaque vendredi matin au C.A.U.E. du Nord.

Le maître d'œuvre proposera les modes d'information de la population qu'il entend mettre en place au cours de l'étude (exposition, plaquettes, séances publiques ...)

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux dès la fin de l'étude. Il pourra alors confier au maître d'œuvre une étude d'esquisse complétée ensuite d'une étude d'avant-projet (loi M.O.P.). L'établissement d'études d'esquisses (sauf indication contraire) et d'avant-projets ne fait pas partie du présent programme.



Annexes

**Le carnet de bord opérationnel élaboré à partir
d'un tableau réalisé par la S.E.M. Ville Renouvelée**

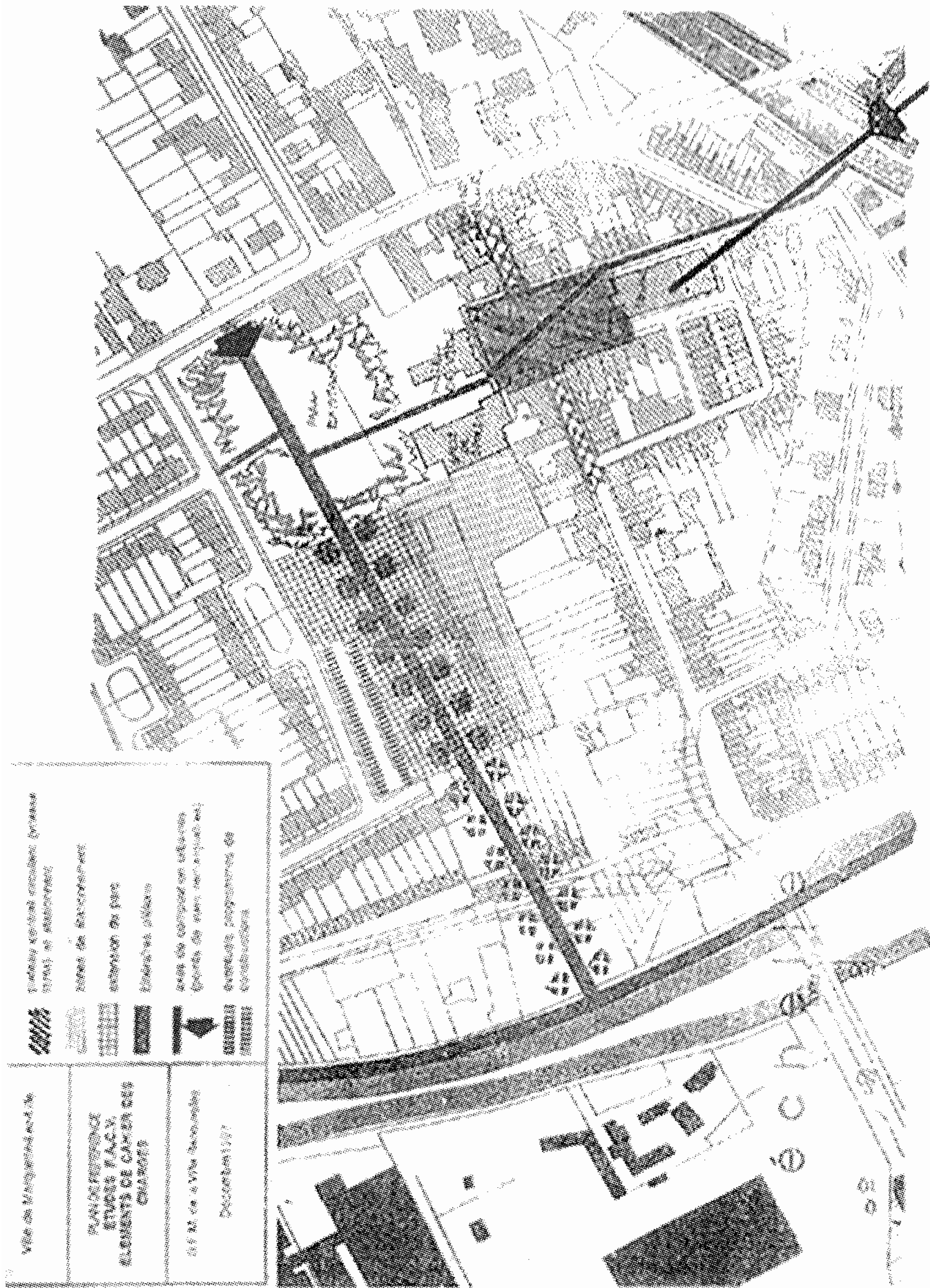
Action	Descriptif et remarques	Avancement Août 1998
Centre ville étude F.A.C.V. (Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie)	<ul style="list-style-type: none"> - Solliciter le Conseil Général pour l'engagement de la procédure F.A.C.V. ("réflexion globale sur l'environnement aboutissant à un aménagement harmonieux et cohérent des espaces publics à court, moyen et long terme"). - La procédure comporte une phase étude et une phase travaux, toutes deux subventionnées en fonction de la population de la Commune et de son potentiel fiscal. - Préparer le cahier des charges de l'étude avec le C.A.U.E. conformément à la procédure. 	programme de l'étude réalisé
Zone Industrielle étude opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Solliciter L.M.C.U. sur le principe d'une étude sur l'ensemble du site (étude à mener au minimum sur le site Bouverne et à étendre à l'ensemble de la zone industrielle en fonction des contacts avec L.M.C.U.). - Un projet global est cohérent est nécessaire pour la mobilisation de subventions .F.E.D.E.R. - Inscrire le financement de l'étude au budget du S.I.V.O.M. alliance Nord. 	LMCU a été sollicitée
Etudes opérationnelles Z.A.C. du Haut Touquet	<ul style="list-style-type: none"> - Solliciter L.M.C.U. sur la mise en place d'une réflexion d'ensemble en lien avec la Société Lesaffre et engager les études opérationnelles. - Solliciter un partenariat auprès de la Société Lesaffre. 	
Axe structurant Est-Ouest	<ul style="list-style-type: none"> - Imposer aux promoteurs un cahier des charges pour la liaison nouvelle Village en Flandre - rue d'Ypres. - Rencontrer la S.N.C.F. pour la définition technique du franchissement de la voie Ferrée (plaider le franchissement au niveau du passage existant). - Modifier l'emplacement réservé au P.O.S. 	
Quartier de l'Abbaye	<ul style="list-style-type: none"> - Solliciter L.M.C.U. pour l'inscription des îlots sensibles du quartier au bénéfice de la politique de la Ville Renouvelée (en s'appuyant sur l'effet d'annonce de l'arrêt de la production du T.D.I. en 2001) et sur la nécessité de maintenir un marché immobilier normal au travers d'un projet global de valorisation urbaine. 	LMCU a été sollicitée dans le cadre d'une "étude de projet urbain "
Grands Moulins de Paris	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier auprès des services préfectoraux et de ceux de Rhône Poulenc le principe du maintien du périmètre Sevesco après l'arrêt de la production de T.D.I. - Engager une étude diagnostic pour mesurer les conditions techniques et financières de la préservation d'une partie des bâtiments (mesure des réelles pollutions, état structures...). 	

A ces actions, peut s'ajouter l'étude intercommunale E.A.C.V. sur l'aménagement des abords de la Marque Urbaine.

Descriptif : La Charte d'Aménagement de la Marque Urbaine doit être un outil de référence qui sera pris en compte dans tout projet d'aménagement riverain de la Marque de façon à assurer, à terme, la qualité paysagère de la rivière dans le cadre d'un schéma d'ensemble cohérent.

Avancement : L'étude ayant été décomposée en 6 parties, la première partie a été réalisée et présentée au S.I.M.U. Il s'agit de l'analyse diagnostique de l'existant portant sur les différentes séquences paysagères de la Marque. Elle repère les atouts et les points noirs, recense des espaces disponibles et les projets d'aménagement publics et privés.

Plan de référence - Etudes F.A.C.V. - S.E.M. Ville Renouvelée



Annexe 2

S.E.M. de la Ville Renouvelée - "Ville de Marquette-lez-Lille - Plan de référence - Décembre 1997

L'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole - "Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole" - Décembre 1997

L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole - LILLE METROPOLE Communauté Urbaine - Equipe : SPIRE - DENNETIERE - LARUE - C.N.R.S.S.P. - "Simulation d'aménagement en ville renouvelée - Rapport final". - Décembre 1997

L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole - "Stratégie d'aménagement et de développement dans un territoire de ville renouvelée - La Madeleine, Marquette, Saint-André - Etat des lieux" - Mars 1997

Les partenaires

ARCHITECTURE

Etat
Conseil général

**DRAC - SDAP
Mission Culturelle**

PAYSAGE

Etat
Conseil Régional
Conseil Général

**DDE - DIREN- DDA
DDR - DVI - D Env**

URBANISME

Etat
Conseil Régional
Conseil Général
L.M.C.U.
S.E.M. Ville Renouvelée

**DDE
DDR - DVI - D Env**

ENVIRONNEMENT

Etat
Conseil Régional
Conseil Général
L.M.C.U.
V.N.F.

**DDA - DDE - DIREN
D Env - DDR**

PÉDAGOGIE

Etat

**Education nationale
DRAC**

Résumé

A partir d'un plan de référence achevé en décembre 1997 par les services de la S.E.M. Ville Renouvelée, le document propose le cahier des charges d'une étude sur le cadre de vie du centre ville de Marquette-lez-Lille, dans les limites géographiques définies par la voie rapide nord, le canal de Roubaix et le canal de la Deûle.

Le centre ville concentre la plupart des équipements publics, il devra voir sa vocation administrative, culturelle et sociale confortée tandis qu'un centre commercial et de service sera créé dans son prolongement, de l'autre côté du canal de la Deûle.

La municipalité lancera, parallèlement à la réflexion sur le centre ancien, des études sur les autres quartiers pour assurer la cohérence des projets communaux et mener des opérations en vue de relier les quartiers entre eux.

Mots-clés

patrimoine
équipement public
programmation
architecture régionaliste

jardins familiaux
parc
berge
charte paysagère
paysage urbain

tissu urbain ancien
centre ville
éclairage public
identité urbaine
tourisme fluvial
projet urbain
requalification urbaine
S.D.A.U.

loi sur l'air

sensibilisation

Marquette-Lez-Lille
métropole lilloise
canal de Roubaix
canal de la Deûle
Marque urbaine
ville renouvelée
L.M.C.U.
quartier
centre ancien